



Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC « STAR-Est »

Termes de Référence pour le recrutement de deux Spécialistes en charge de la gouvernance et de la gestion des Finances Publiques pour deux Unités de Coordinations Provinciales de l'Ituri et Sud Kivu

Réf. STEP - ZR-STAR EST-408159-CS-INDV

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC'.

Le Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (P175834) a pour objectif de soutenir : (i) la fourniture d'infrastructures socio-économiques communautaires de base et (ii) la réinsertion socio-économique durable de personnes sorties des forces et groupes armés des communautés situées dans les zones ciblées des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : La nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de 'stabilisation', intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans environ 880 communautés ; il soutiendra également directement les moyens de subsistance d'environ 124000 personnes. Le ciblage géographique et des bénéficiaires sera essentiel pour identifier les communautés où il existe des opportunités d'aide au développement pour jouer un rôle potentiellement transformateur.

Le Projet a cinq composantes répartis de la manière suivante ;

1. Composante I : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars)

Cette composante ciblera environ 430 communautés dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD ou collectivités locales) identifiées par le projet. Sur la base de l'expérience de STEP, concernant le coût moyen d'un sous-projet et les variations de coût par type, secteur et localisation d'un sous-projet, la composante attribuera un plafond de 150 000 USD par communauté. En supposant une facilitation globale des composantes et des frais généraux de 15 pourcents, cela permettrait le financement d'environ 430 communautés et d'un minimum de 433 sous-projets.

1.1.Sous-composante I.A : Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)

1.2.Sous-composante I.B : Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)

2. Composante II : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars)

2.1.Sous-composante II (a) : Réintégration communautaire des personnes associées aux groupes désarmés

2.2.Sous-composante II (b) : Réintégration des communautés vulnérables.

3. Composante III : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars)

4. Composante IV : Gestion de projet et recherche (20 millions de dollars)

4.1.Sous-composante IV.A : Gestion du programme

4.2.Sous-composante IV.B : Recherche et apprentissage

5. Composant 5 : Contingence d'Intervention d'urgence (CERC) (US\$0 million de dollars)

La RDC se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement de deux (02) Spécialistes en charge de la Gouvernance et de la Gestion des Finances Publiques. Ils seront placés sous l'autorité directe du Coordonnateur Provincial, à qui ils rendent compte de leurs activités. Ils assistent aussi le Spécialiste en Suivi et Evaluation dans ses tâches.

II. Fonctions et Responsabilités

Sous l'autorité directe du Coordonnateur Provincial à qui il rend compte de ses activités, le Spécialiste en charge de la Gouvernance et de la Gestion des Finances Publiques, dont les tâches consisteront principalement à assister, en étroite concertation avec les agents des ETD et les autres intervenants et toute autre personne appuyant le gouvernement provincial, dans la réalisation des tâches ci-après :

- 1) l'amélioration des recettes des ETD ;
- 2) l'organisation des services et la gestion de l'administration provinciale ;
- 3) l'appropriation et le respect des procédures en matière de gestion des ETD ;
- 4) l'élaboration des rapports d'activités semestriels et annuels et leur transmission à bonne date à qui de droit ;
- 5) le suivi des activités en général et celles soutenues et financées par le Projet en ce qui concerne les réalisations des infrastructures neuves et l'entretien/maintenance du patrimoine provincial ;
- 6) l'appui à la mise en œuvre des plans d'engagement avec les citoyens et la préparation, l'organisation et la tenue des foras consacrés entre autres à la reddition des comptes, la validation des budgets, et la délibération sur toutes les questions liées au développement participatif ;
- 7) la préparation des activités liées à l'évaluation annuelle des performances provinciales et aux audits externes de la Cour des Comptes et l'appui à la mise en œuvre des recommandations ;
- 8) la préparation, l'organisation et la tenue des sessions du Comité de Pilotage/Conseil consultatif du Projet ;
- 9) le suivi de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités (formation et perfectionnement) délivrés au profit des cadres et agents des ETD et sur financement du Projet) ;
- 10) le suivi du bon déroulement des activités financées par le Projet ;

11) le bon déroulement des missions du Projet sur le terrain.

Le Consultant facilitera par ailleurs, la remontée des demandes spécifiques du Gouvernorat Provincial auprès du Projet et le suivi des éléments de réponse fournis par ce dernier.

Le Consultant veillera en particulier à :

- Assurer une formation selon l'approche « Apprentissage par l'action » et un transfert de compétences et de savoir-faire aux cadres et agents des ETD ;
- Assister la Province et les ETD à relayer chaque fois que pertinent auprès de la Coordination du Projet, les doléances, demandes et suggestions des autorités provinciales, celles des responsables des ETD ainsi que celles des populations et organisations communautaires bénéficiaires des actions du Projet et le suivi des éléments de réponse fournis par le Projet ;
- Assurer la bonne collaboration de travail avec les Autorités provinciale et des ETD ;
- Assurer la bonne collaboration et concertation permanente avec les différents prestataires de services recrutés dans le cadre du Projet.

III. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif global de la mission du consultant est d'accompagner le Gouvernement provincial et les ETD dans tous les aspects liés à l'organisation et à la gestion de leurs administrations (Province et ETD) dans l'accomplissement de leur mandat de fourniture de services à la population.

Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

- 1) Appuyer la Province et les ETD à élaborer des approches et stratégies de développement transparentes et participatives ;
- 2) Renforcer les capacités financières, organisationnelles et techniques de la province et des ETD pour accroître leurs recettes locales ; pour rationaliser leurs dépenses, et pour instaurer les processus de redevabilité dans la gestion de leurs finances ;
- 3) Accompagner la Province à répondre aux obligations de Gouvernorat contenues dans la constitution et les accords signés avec le Chef de l'Etat en 2020 ;
- 4) Intégrer les systèmes de gouvernance aux niveaux provincial et local pour garantir que le gouvernement peut prendre l'initiative de la coordination des efforts de stabilisation entre le Projet et accroître la transparence et la responsabilité dans la fourniture des services de l'État envers les citoyens ;
- 5) Aider le Gouvernement provincial à renforcer l'engagement des citoyens pour reconstruire les liens nécessaires à un contrat social renouvelé ;
- 6) Apporter une assistance à la province dans l'organisation des ETD ;
- 7) Renforcer les capacités administratives et fonctionnelles des services provinciaux dans la fourniture des services de qualité aux populations en général et aux usagers de la province en particulier ;

III Profil requis

Le consultant individuel devra présenter le profil ci-après :

- ✓ Être détenteur d'au moins diplôme (bac+5) dans des domaines liés à la finance (y compris l'économie, la comptabilité, les finances publiques) ;
- ✓ Avoir au moins trois ans d'expérience pratique du consultant dans le domaine de l'administration publique, et de la gestion des finances publiques au sein d'une institution décentralisée (Province ou ETD) ou dans le cadre d'un programme de prestation de services sociaux ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre légal et réglementaire régissant les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) en RDC ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel de l'Etat en RDC
- ✓ Avoir une maîtrise de l'utilisation de l'outil informatique et des logiciels couramment utilisés (Word, Excel, ...) ;
- ✓ Avoir une grande capacité rédactionnelle et de Reporting ;
- ✓ Être capable de travailler sous pression ;
- ✓ Faire preuve de dynamisme pour le travail en équipe ;
- ✓ Être animé de souci de précision et de détail ;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire ;
- ✓ Avoir une bonne expression orale et écrite en français et en swahili. La connaissance de l'anglais serait un atout.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité d'extension.

Le Poste est basé à Bukavu et Bunia. Le candidat pourra effectuer des missions dans les zones ciblées par le Projet dans le cadre de l'exercice de sa fonction.

V. Mode de recrutement

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de **Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).